



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier à 20 heures, en applications des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGTC), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Viroflay.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Olivier LEBRUN, **Maire**, Pauline BILLAUDEL, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON (pouvoir jusqu'à 21h à Laurent SASSIER), Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, **Adjoints au Maire**, Philippe GEVREY, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Flore HOFFMANN, Livier VENNIN, Patrice OSOROVITZ, Emmanuelle CERVEAU, Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE, **conseillers municipaux**, formant la majorité des membres en exercice

Absents et Pouvoirs :

Vincent GUILLON a donné pouvoir à Jean-Michel ISSAKIDIS
Laure COTTIN a donné pouvoir à Pauline BILLAUDEL
Patrick OMHOVERE a donné pouvoir à Philippe GEVREY
Valérie MAIDON a donné pouvoir à Jean-Philippe OLIER
Aélys CATTÀ a donné pouvoir à Bertrand SCHNEIDER
Antoine BRELIER – MURRY a donné pouvoir à Paola PILICHIEWICZ
Jean GUILBERT a donné pouvoir à Jean BERNICOT
Cécile CHOPARD a donné pouvoir à Emmanuelle CERVEAU
Christine PACHOT a donné pouvoir à Patrice OSOROVITZ

Absente

Isabelle COQUELLE RICQ

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mr LEBRUN désigne Monsieur Philippe GEVREY comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

Mr LEBRUN : « Nous commençons par l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2022. Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? »

Mme CERVEAU : « Il y a une erreur au point 6, page 7, sur la question du partage de la taxe d'aménagement Commune-VGP. À la fin des interventions, les abstentions et les contre ont été inversés entre Viroflay C'est Vous et Cités. »

Mr LEBRUN : « Nous allons rectifier. Sachant que cette notion de partage a été supprimée récemment par le Parlement. »

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2022.

1 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 BUDGET VILLE

Mr LEBRUN : « Nous allons démarrer par le Débat d'Orientations Budgétaires. Je vais laisser Jean-Michel ISSAKIDIS, Maire adjoint, vous faire la présentation de ce débat, qui n'est pas le budget je vous le rappelle.»

Mr ISSAKIDIS : « Monsieur le Maire, et vous tous, mes chers Collègues, en rappel, en introduction, les obligations législatives et réglementaires vous sont présentées. Ce sont les mêmes que les années précédentes.

Pour cette année 2023, la difficulté a été de voir quel pouvait être le scénario central, national, dans lequel nous sommes. Nous avons isolé trois points qui vous sont rappelés et que vous connaissez.

Ils sont particuliers à cette année, notamment le point n° 1 qui touche à l'enjeu énergétique. Vous le savez, l'énergie est devenue un enjeu particulier. On le retrouvera d'ailleurs plus tard dans cette présentation, lorsque nous montrerons l'impact sur les hypothèses budgétaires qui sous-tendent ce débat d'orientations budgétaires.

Le point n° 3 est également important, puisque selon la Loi de Finances, la dépense publique cette année s'élèvera à 550 milliards d'euros. Il est ainsi prévu au budget national un déficit de 165 milliards d'euros représentant 5,5 % du PIB. Ce contexte est donc particulièrement difficile, puisqu'en parallèle, notre idée a été de voir s'il existe des marges de manœuvre possibles, impactant les Collectivités dans ce contexte général qui vous est présenté de façon résumée.

Si nous poursuivons avec la diapositive suivante, nous revenons à la ville de Viroflay, en particulier dans un contexte résumé précédemment. Nous avons isolé sur un scénario central les cinq points qui vous sont présentés :

- ✓ 1^{er} point : pas d'indexation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sur l'inflation.

Cette décision prise est un enjeu, puisque la ville consent et contracte un certain nombre de marchés publics. Je note par exemple que l'inflation sur l'alimentation est d'environ 13 %, auxquels s'ajoutent des prévisions de croissance de 0,8 %, une dette de 113 % du PIB. On entend et comprend bien qu'en retour sur la DGF, on n'ait pas véritablement de marges de manœuvre à attendre. Nous avons donc posé l'hypothèse qu'il n'y a pas d'indexation de la DGF au Plan de Finances 2023. Cela aurait pourtant bien aidé. En effet, rappelez-vous les DOB des années précédentes, on voyait la dégringolade de la DGF depuis 2012. En cumulé, on avait perdu – en quelque sorte – l'équivalent d'une trentaine de millions d'euros de recettes. Donc pas d'indexation de la DGF sur l'inflation, c'est acté.

- ✓ Dans ce scénario, nous avons également l'emprunt budgétaire de 12 millions d'euros que l'on a contracté au mois de juin dernier à un taux avantageux.

Il nous permettra jusqu'à mai/juin 2024 d'opter pour des enveloppes de financement avec toujours en perspectives le soutien financier de notre plan pluriannuel d'investissement que l'on va retrouver un peu plus tard.

- ✓ des priorités budgétaires nous concernant avec deux mots clés : liquidité et solvabilité, en appui de projections que l'on a prises dans des exercices multi annuels budgétaires, mais qui sont prospectifs, actant du fait que peut-être – nous l'espérons –, l'inflation va ralentir dans l'année.

Je précise chaque fois qu'il ne faut pas confondre l'inflation et les niveaux de prix. Les niveaux de prix sont ceux que l'on constate aujourd'hui, compte tenu des inflations déjà passées. L'inflation devrait ralentir en cours d'année pour se limiter à 3 ou 4 %. Nous avons donc pris cette hypothèse en espérant qu'elle sera affirmée en cours d'année.

Également, dans ce scénario central : une volonté de trouver d'autres financements que ceux des subventions en cherchant des financements au travers de ce qui s'appelle les green bonds (en anglais) ou les obligations vertes (en français). Ce sont des formes de financement participatif octroyé soit par des entreprises ou par des financeurs privés.

- ✓ Le dernier point : celui de la recherche d'une efficacité énergétique au-delà de ce que l'on a pu faire jusqu'à présent avec probablement l'intérêt, qui sera en cours d'année pour nous, de trouver une labellisation.

On propose ainsi Solar Impulse, il y en a d'autres et on va les regarder. Mais l'avantage de Solar Impulse, c'est que c'est un label nous permettant d'obtenir des financements tiers, c'est un label sérieux et reconnu par des financeurs. Dans cette recherche d'efficacité énergétique, nous essaierons dans la mesure du possible d'aller vers une labellisation de tel ou tel autre projet avec la perspective d'ouvrir des financements attachés à tout cela.

Ces points-là nous amènent à la diapositive suivante. En préparation de ce débat, nous avons rappelé sur cette planche un certain nombre d'évolutions tant en recettes qu'en dépenses, Je vous invite à regarder en particulier la dernière colonne qui vous montre les variations. On constate qu'il existe une grande disparité entre les variations des recettes en termes d'échelle et les variations des dépenses – dans la partie basse de la diapositive – avec bien évidemment la variation de 248 % du coût énergétique. Elle constitue le gros des dépenses supplémentaires auxquelles nous allons probablement devoir faire face en cours d'année.

Également, il est intéressant de constater que les décisions quant à ces évolutions, ces variations, ne sont pas toutes sous notre contrôle. Loin s'en faut, puisque cette colonne rappelle ceux qui ont la possibilité de faire évoluer ces recettes en fiscalité ou en DGF ou autres, et également en matière de dépenses.

Sur ces hypothèses-là, détaillant un peu plus le poste de dépenses, vous retrouvez les dépenses « électricité/gaz » avec une variation de 248 %. Et puis un ensemble de dépenses (balayage, alimentation, les loyers, la téléphonie...), tout ce qui constitue les dépenses nécessaires au fonctionnement opérationnel de la commune. Et pour constater – en bas, à droite – de façon consolidée, tenant compte des volumes ligne à ligne, une augmentation probablement de l'ordre de 33 % au global des dépenses auxquelles le futur budget 2023 va devoir faire face.

Il s'agit donc d'une situation assez brutale finalement dans ces évolutions, puisque l'on parle d'une évolution d'une année sur l'autre. Imaginez si de votre côté, du jour au lendemain, en l'espace de quelques mois, vous aviez une augmentation de vos dépenses de 33 %. C'est considérable.

S'ajoutent à cela des dispositifs de la Loi des Finances auxquels nous allons essayer de candidater telles que la mise en place du filet de sécurité proposé par le gouvernement et qui cumulent un certain nombre de conditions et de critères.

Cela nous permettrait de bénéficier d'une prise en charge de 50 % de la différence de l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité, chauffage urbain d'une année à l'autre.

À ce jour, compte tenu des éléments dont on dispose, il semble que nous soyons éligibles. Mais nous n'avons pas la certitude au final de pouvoir obtenir cette aide de 50 %, puisque l'ensemble des dispositions ne sont pas encore connues. En effet, il y a un doute quant à l'enveloppe globale qui serait affectée à ce filet de sécurité. Nous satisfaisons aux quatre critères d'éligibilité, mais à voir jusqu'au dernier moment si véritablement, nous serons choisis ou sélectionnés en tant que commune pour ce filet de sécurité.

Il existe aussi un amortisseur d'électricité pour les collectivités dont les conditions sont celles qui vous sont rappelées. Aujourd'hui, nous ne sommes pas dans ces critères, puisque le plancher de 180 €/MW est fixé comme étant l'un des critères de sélection. Il ne nous correspond pas, car nous achetons l'électricité de façon mutualisée au travers notamment du SIPPEREC moins cher que cela. Pour l'instant, nous ne sommes pas éligibles.

Enfin, un rappel sur le point de la DGF. Il n'y a pas d'indexation sur l'inflation, mais nous aurons quand même une petite hausse de cette recette de 10 000 € pour l'année 2023 du fait de l'augmentation de la population.

Ainsi, quand on introduit ces chiffres-là dans une perspective budgétaire 2023, vous voyez apparaître en bas à droite un chiffre sur fond rouge et sur fond orange qui vous montre l'épargne brute. Je vous invite à apprécier comment d'année en année, cette épargne brute baisse. En effet, en 2019, nous étions à presque 5 millions d'épargne brute ; 4,2 millions en 2020 ; 4 millions en 2021 ; 2,5 millions sur 2022. Nous avons déjà subi un certain nombre d'augmentations de dépenses, en particulier liées à l'actualisation du point d'indice qui impacte la masse salariale, mais pas seulement. En revanche, l'année 2023 pose un véritable problème, puisque dans cette perspective, nous tomberions à 1 200 000 euros d'épargne brute. Je rappelle que cette épargne brute est essentielle, puisqu'elle vient abonder au financement des investissements et notamment du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Pour vous donner une idée du paysage général en matière de recettes dans ce graphique :

- En bleu : on voit que 63 % des recettes sont maîtrisables.

Cela représente à peu près deux tiers de nos recettes.

Alors pourquoi est-ce important ? Parce que l'on a à la fois une maîtrise de près deux tiers de nos recettes, mais à dépenses contraintes. C'est-à-dire que maîtriser les recettes à deux tiers peut sembler un paysage confortable, mais en réalité, nous n'avons pas de marges de manœuvre pour maîtriser autant nos dépenses. En effet, il existe un ensemble de dépenses incompressibles ou engageantes.

Sur ces bases, nous nous sommes interrogés sur les orientations que nous pourrions proposer aujourd'hui en vue de faire face en tenant compte du futur au-delà de 2023.

Ainsi, cinq points sont proposés et vous sont présentés :

- Rechercher des économies de fonctionnement ;

Si nous pouvions réaliser les 450 000 € dont il est question sans impacter de manière significative les services rendus à la population, nous viendrions augmenter notre épargne brute. Il s'agit d'un montant non négligeable à prendre en compte.

- La nécessité de recourir à une augmentation de la Taxe Foncière ;

toujours dans la perspective de financer à court et moyen terme notre Plan Pluriannuel d'Investissement.

Je rappelle que ces taux à Viroflay, pour la partie nous concernant, n'ont pas évolué depuis une douzaine d'années. Cela peut être une marge de manœuvre à utiliser avec une perspective d'investissement toujours saine, puisqu'investir aujourd'hui, c'est préparer demain.

- Le troisième point est inhérent au contexte général du pays qui nous laisse penser qu'il y aurait plus de demandes d'aides de personnes fragilisées par le contexte ;

Je rappelle que seulement 40 % des personnes au chômage sont indemnisées. Par ailleurs, au 1^{er} février – c'est-à-dire dans quelques jours – la réforme du chômage va entrer en vigueur. De façon préventive, il va probablement y avoir une recrudescence de demandes d'aides.

D'autant que tout le monde va subir et subit déjà une hausse substantielle des coûts énergétiques. Il faut savoir qu'en matière d'aides, des aides touchent également à ce poste particulier de l'aide au paiement des factures d'électricité.

C'est donc quelque chose que nous maintenons sur ce point 3, puisqu'il correspond à une hypothèse probable.

Les deux derniers points touchent aux enjeux budgétaires visant à pouvoir financer notre PPI en 2023 et au-delà.

- L'objectif fixé est de pouvoir dégager au minimum 2,5 millions d'euros d'épargne nette par an ;
- Le dernier point : ne pas dépasser un niveau d'endettement qui est de 1 000 euros par habitant pour une population de 17 000 habitants ;

Cela nous amènerait dans l'épure des communes de notre taille, sans nous projeter dans les extrémités de l'endettement, et en préservant des possibilités d'investissement futur au-delà du PPI lui-même, pour ceux qui nous succéderont ici même, plus tard.

En intégrant ces hypothèses, nous atteignons les 2,5 millions €, et 2,7 millions € en 2023. Avec un rappel dans le titre des deux ou trois éléments principaux qui reconstruisent cette marge budgétaire : la taxe foncière (10 %), c'est le scénario 2023 qui est présenté ici ; et puis une réduction des dépenses de 450 000 €. L'intégralité de l'augmentation de cette épargne brute ne repose pas uniquement sur les 10 % de taux de taxe foncière, mais également sur un effort de la commune de recherche de ces 450 000 euros d'économie nous remettant sur une trajectoire permettant de réaliser le fameux Plan d'Investissement dans le futur.

Nous en parlions, le voilà ! Le fameux Plan d'Investissement.

Sur la colonne de gauche, l'énoncé, la liste des principaux projets en matière de bâtiments, le programme Viroflay 2025. Vous y retrouvez la rénovation du centre Dieuleveult, la reconstruction de la Forge, la crèche des Réservoirs. Un certain nombre de ces projets sont déjà en cours, se terminent ou sont dans une phase d'avancement. Comme vous pouvez le constater, d'autres n'ont pas encore démarré, comme la Salle Dunoyer.

Le secteur bâtiment comprend plusieurs projets : le gymnase des Prés-au-Bois dont le programme s'étale ainsi sur plusieurs années, jusqu'à 2025 avec des enjeux considérables. Il s'agit d'un investissement pour les 30 ou 40 prochaines années, et le montant des dépenses est en lien avec le service rendu, mais aussi avec la durée d'usage de cet équipement.

Dans le secteur voirie, vous retrouvez un ensemble de projets d'investissement qui sont soit des voiries en particulier, soit des programmes liés aux circulations douces, aux pistes cyclables.

Le point sur lequel je m'attarderai donne une vue synthétique des enjeux auxquels on fait face, relatifs à ce Plan d'Investissement extrêmement ambitieux construisant un futur de long terme : 64 millions et demi d'€ en total de dépenses, et un résiduel à notre charge, un solde de 57 millions d'€, c'est beaucoup d'argent investi pour un futur long d'usage de ces équipements. Mais cela reste quand même 57 millions d'€, d'où l'importance de pouvoir dégager 2 millions et demi d'€, de pouvoir utiliser cet emprunt de 12 millions d'€ dont on a parlé, et que l'on devra certainement compléter par d'autres emprunts plus tard.

Plus précisément, une orientation a été prise : celle de ne pas céder à l'immédiateté des difficultés financières et du contexte international incertain. Nous aurions pu, à l'inverse de ce qui est présenté, réduire ce Plan d'Investissement, dire que cela ne serait pas possible et qu'il serait déraisonnable. Mais à l'horizon 2027, qui sait comment seront les choses ? Le pire dans ces situations volatiles et incertaines étant d'être à contrecourant. C'est-à-dire face à des situations incertaines, se dire « *je rabats la voile* » et puis découvrir peut-être que dans deux ans, les choses iront beaucoup mieux « *et je remonte la voile* ». Sauf qu'entre-temps, des choses n'auront pas pu se faire, on aurait abandonné certains projets, regrettant à ce moment-là, a posteriori, de ne pas avoir tenu la barre. C'est donc vraiment un pari optimiste sur l'avenir qui n'est pas déraisonnable, qui n'est pas utopique. D'autant qu'en dernière colonne, vous voyez le petit logo d'efficacité énergétique : il y a des enjeux majeurs dans chacun des projets en matière d'efficacité énergétique, de recherches d'économie, dont on sait avec certitude que si ces investissements sont consentis à hauteur des ambitions qui sont les nôtres sur ces projets, ils résulteront en des coûts de fonctionnement moindres que ceux auxquels on fait face aujourd'hui. Tout le monde comprend bien que lorsque l'on isole des locaux, lorsque l'on utilise des modes de chauffage moins coûteux, on récupère avec un certain délai, une certaine latence, un bénéfice en retour de ces investissements.

On n'abandonne pas non plus le programme multi annuel de l'accessibilité. Ainsi, pour matérialiser tous ces projets d'investissement, nous chercherons tout au long de cette année et probablement des années futures, bien entendu, des subventions publiques auprès de la Région, du Département, des agences gouvernementales, partout où ce sera possible.

Nous le faisons déjà, nous allons le faire encore plus. Mais avec les contraintes que je rappelais au début, c'est-à-dire que l'État lui-même n'a pas beaucoup de marges de manœuvre et vraisemblablement, la Région et les Départements subissent aussi ces contraintes extérieures. Nous chercherons quand même ces subventions, comme nous l'avons toujours fait.

Nous chercherons également des financements privés participatifs, des obligations vertes, des fonds de dotation aux citoyens. Évidemment, nous solliciterons l'emprunt que nous avons contracté et qui nous amènera certainement en complément à contracter d'autres emprunts dans le futur.

Nous avons posé une hypothèse en matière d'emprunt. Les taux sont aujourd'hui au-delà de 1,7 % (1,73 % : taux de l'emprunt auquel nous souscrivons aujourd'hui). Les obligations de la France qui emprunte sur les marchés de financement sont aussi entre 2,6% et 2,8%, c'est-à-dire à peu près un point au-dessus de ce montant. On a donc fait l'hypothèse dans ces orientations-là qu'à aucun moment ces taux-là ne dépasseraient les 3,5 %. Pourquoi 3,5 % ? Parce que si les obligations monétaires nationales arrivaient à ces taux, on aurait une manifestation beaucoup plus urgente et grave en fait de déséquilibre de nos finances publiques.

En effet, aujourd'hui, la France consacre 1,9 % de son PIB au service de la dette. Cela correspond à 45 milliards d'euros par an juste pour rembourser les intérêts. En 2023, dans la Loi de Finances, la France va émettre 600 milliards d'euros d'obligations supplémentaires, dont 260 de nouvelles obligations, ce qui est considérable. Sachez qu'au niveau de toute l'Europe, ce sont 1 200 milliards d'€. C'est-à-dire qu'à nous seuls, nous pesons la moitié de ces besoins de financement. Cela signifie que les taux vont certainement progresser, monter. S'ils dépassaient les 3,5 %, tous les économistes s'accordent à dire qu'au-delà de 2 % du PIB, il y aurait un vrai problème de stabilité à long terme d'un pays.

Ainsi, nous avons pris cette hypothèse.

De plus, s'ajouteront des cessions foncières.

Nous parlions des emprunts, de l'endettement. Viroflay est une ville très peu endettée. Vous avez un récapitulatif des deux emprunts principaux en cours aujourd'hui. Ils représentent une charge faible nous permettant justement d'envisager avec une certaine sérénité de pouvoir

faire appel à ces capacités d'emprunt au-delà des 12 millions d'€ dans la limite des 1 000 euros d'endettement par habitant, c'est-à-dire entre 15 et 17 millions d'€ maximum. Si l'on peut faire mieux, on le fera.

Nous avons cette marge de manœuvre. Elle est héritée justement de cette gestion prudente, mais ambitieuse des dernières décennies, des équipes précédentes et de celle-là même. Vous voyez comment nous allons pouvoir profiter d'un « bénéfice » en 2023 relatif à cette gestion mise en œuvre depuis si longtemps, puisque nous ne sommes pas dos au mur, surendettés, sans aucune marge de manœuvre.

Ainsi, tout cela combiné va probablement nous permettre de réaliser notre Plan Pluriannuel d'Investissement, à partir de 2023, et les autres années avec l'espoir que les situations extérieures à notre commune tant au niveau national que plus largement en matière d'énergie viennent à se calmer ou se régulariser.

La structure d'emploi et la masse salariale évoquée précédemment vous sont également présentées. À Viroflay, cela représente 341 emplois, dont 271 équivalents temps plein (ETP en bas de planche) avec une répartition des trois catégories A, B, C représentant les grades du personnel de la ville ; le nombre d'emplois à temps complet est précisé catégorie par catégorie.

Dans la diapositive suivante, vous retrouvez cette structure d'emploi répartie cette fois par filière. C'est une information que l'on doit inclure dans le Débat d'Orientations Budgétaires.

Enfin, cette diapositive présente l'évolution en compte administratif de la masse salariale depuis 2019, avec un saut assez important : une évolution de plus de 10 % en 2022. C'est un prévisionnel encore, car nous n'avons pas encore finalisé le compte administratif. Ce saut de 10,43 % sur l'année 2022 correspond à la revalorisation du point d'indice. En 2022, cela a impacté le budget. Nous posons donc l'hypothèse qu'en 2023, il y aura aussi une augmentation de cette masse salariale, du point d'indice. En revanche, ce qui est certain, c'est qu'un autre facteur doit être pris en compte dans l'augmentation, le GVT, (Glissement Vieillesse Technicité).

Le récapitulatif vous est rappelé dans cette dernière planche. Vous y retrouvez le chiffre de 11 937 079 €, avec une répartition de cette masse salariale selon les différents postes : les versements transports, les rémunérations principales évidemment, les différentes cotisations (Urssaf, Caisse de retraite, assurances, médecine du travail) et autres charges.

Voilà le contexte général de ce Débat d'Orientations Budgétaires.

En résumé, il pose un certain nombre d'hypothèses locales tenant compte d'hypothèses nationales et internationales, notamment pour ce qui touche au poste de dépenses d'énergie et constitue le point de départ du Débat d'Orientations Budgétaires 2023. »

Mr LEBRUN : « Je précise que la masse salariale 2022 a augmenté du fait en partie de l'évolution du point d'indice en juillet, mais également d'une diminution des postes vacants par rapport au tableau des effectifs.

Nous avons la chance à Viroflay, contrairement à beaucoup d'autres structures publiques ou privées, d'être encore une Collectivité attractive et de pouvoir couvrir nos postes ouverts au budget, sauf pour le secteur de l'animation. Nous avons des difficultés à trouver des animateurs pour nos activités périscolaires et extrascolaires. C'est un vrai sujet. Sinon tous les autres postes dans nos services sont pourvus : Police Municipale, urbanisme, services technique... Ceci est une singularité. En effet, je vois beaucoup de communes dans les environs recherchant des agents pour leurs services. Certaines sont notamment obligées de fermer des sections de crèche parce qu'elles ne disposent pas du personnel nécessaire. Je croise les doigts, nous avons à Viroflay toutes nos directrices, nos auxiliaires de puériculture, et je m'en réjouis.

Une dernière chose, c'est le fait que le PPI a près de 57 millions d'€ nets de recettes attendues – que l'on espère en avoir d'autres et que ce PPI n'a pas trop bougé par rapport à l'année précédente. En effet, nous avons intégré toutes les opérations déjà énoncées l'année précédente, sans faire d'arbitrage spécifique – hormis peut-être parfois des décalages dans le temps –, sans annulation ou mise en sommeil de certains projets. Cette démarche est volontariste, pour réaliser l'intégralité de ces investissements, dans un horizon de 4 à 5 ans.»

Mme ÉGAL : « Le Débat d'Orientations Budgétaires s'ouvre ce soir dans un contexte assez différent de celui des années précédentes. En effet, 2020 et 2021 ont été marquées par les conséquences sociétales et économiques de l'épidémie mondiale de Covid auxquelles s'est ajouté en 2022 l'impact du déclenchement de la guerre en Ukraine au mois de février. Tout cela se traduit par une augmentation sans précédent du coût de l'énergie et des tensions multiples sur les approvisionnements provoquant une forte inflation dans tous les domaines et notamment des produits courants.

Contrairement aux années passées où nous relevions régulièrement un excès de prudence conduisant à supprimer des budgets utiles pour finalement dégager un très fort excédent, personne n'a pu anticiper un tel renchérissement des énergies et des produits. Cette situation pèse sur la situation financière prévisionnelle à fin 2022 et nous invite à raisonner ensemble sur les précautions à prendre pour les années à venir.

Nous tenons à souligner que nous apprécions de trouver enfin dans les documents annexés au Débat une analyse à partir du réalisé des années passées et du réalisé estimé à fin 2022 en lieu et place d'une comparaison des budgets. Les informations fournies couvrent 18,6 millions d'euros sur les 23,2 millions d'euros estimés de dépenses. Dommage que l'exercice n'ait pas été complet.

D'ailleurs, dans le tableau que vous avez présenté en slide 7, quand on parle d'augmentation des dépenses de 33 % : oui, c'est 33 % sur 20 % du budget. Donc ce n'est pas l'augmentation des dépenses globales, ce n'est pas le taux d'augmentation des dépenses globales. C'est un regret de notre part, pendant que l'on y était, on aurait eu l'exhaustivité. Cela aurait été bien. »

Mr LEBRUN : « Vous avez quand même 55 % du reste du budget qui est le personnel. »

Mme ÉGAL : « Oui, j'ai bien compté. C'est bien pour cela que je suis arrivée à 18,6 millions d'euros et pas 5 ou 6 qui étaient en bas du tableau de la page 7.

Ces tableaux font apparaître une baisse de la marge sur le dernier exercice, alors même que le Plan d'Investissement de la Ville est plus important que dans les années antérieures et suppose de dégager une marge suffisante pour faire face aux échéances des emprunts nécessaires à sa réalisation.

Pour alimenter notre analyse, nous regrettons une nouvelle fois de ne pas disposer d'un bilan et d'une projection démographique. Alors même que la ville affiche « *répondre au recensement, c'est utile pour construire demain* », comment décider d'orienter nos moyens si nous ne connaissons pas les besoins à venir pour la petite enfance, la jeunesse ou l'accompagnement des seniors ? Si nous ne disposons pas d'une projection et d'une analyse de la population à au moins 5 ans ? D'ailleurs, Mr ISSAKIDIS a rappelé que la DGF avait augmenté très légèrement de 10 k€ parce que la population augmentait. C'est donc un facteur qui n'est pas neutre dans l'établissement de nos prévisions.

Vous montrez dans vos tableaux que l'écart sur les dépenses provient principalement de l'augmentation de l'énergie, et dans une moindre mesure, de l'augmentation des dépenses d'alimentation. S'agissant de la masse salariale, l'augmentation de l'indice a pesé sur la masse salariale de 2022 – et vous avez donné quelques autres explications ce soir –, mais ce poste ne creuse pas de nouveaux écarts en 2023.

Vos orientations budgétaires : « *Faire des économies de fonctionnement* ». Je vais passer la parole à Benoît FLORENCE. »

Mr FLORENCE : « Merci Mr le Maire, mes chers Collègues. Concernant les économies de fonctionnement, nous avons une augmentation de la base locative de 7,1 % qui permet d'améliorer la recette fiscale de 0,8 million d'euros, l'augmentation du coût des services couvre 0,3 million d'euros, soit un total de 1,1 million d'euros.

De plus, vous proposez de réduire les dépenses de fonctionnement de 450 k€. Vous faites des propositions pour 220 k€. Sur quels autres postes proposez-vous de faire porter les efforts ? Et quels en seront les impacts pour les habitants ?

Généralement, quand on réduit les budgets, on joue en premier lieu sur les dépenses non essentielles qui portent sur les domaines suivants : la communication ; les frais de représentation, de manifestation ; les prestations d'études.

Or, nous ne disposons pas de chiffres sur ces postes. Nous avons pu, par exemple, constater dans le passé que de nombreuses études n'ont pas été suivies de réalisation, et auraient pu a minima être différées.

Vous réduisez d'un tiers la subvention à l'USMV, alors que cette association gère la majeure partie des activités sportives de la ville. En commission, il a été dit que l'USMV avait une trésorerie confortable pour 2023. Lors de la dernière Assemblée Générale, les comptes de l'association présentaient cependant un déficit modéré sur l'exercice. Pour rappel, les cotisations sont établies pour un exercice allant du 1^{er} septembre au 31 août. Si la baisse de subvention devait être reconduite pour 2024, il conviendrait d'ouvrir le débat avec l'USMV bien avant la fin de l'exercice.

Par ailleurs, la baisse importante de cette subvention permettra-t-elle à l'USMV de ne pas augmenter ses cotisations et de respecter la convention signée avec la ville ? Notamment sur les sujets suivants : développer et encourager la pratique sportive des jeunes ; accorder des tarifs adaptés aux familles ; et accueillir des personnes en situation de handicap.

Vous proposez de réduire les coûts de balayage, de nettoyage des bâtiments et d'entretien des espaces verts. En commission, Jean-Philippe OLIER a expliqué qu'il obtenait ces résultats en rationalisant les contrats avec les différents prestataires, tout en maintenant un service suffisant. En tant qu'élus, nous sommes souvent alertés sur le manque de propreté de la voirie, certes souvent lié à des incivilités, mais qui demande ensuite une intervention. Ces dispositions pourraient aller à l'encontre des attentes de la population, alors même que vous vous souhaitez augmenter les impôts, le taux d'imposition.

Vous prévoyez de réduire le budget pour le contrat entretien/espace vert de 11 % par rapport à l'année dernière. Dès ce printemps, la ville pourrait plutôt planter des vivaces qui consomment peu d'eau, et ceci nous paraît indispensable alors que les étés sont de plus en plus chauds et secs. L'utilisation de vivaces pourrait aussi permettre de réduire la fréquence de renouvellement des plantes et donc le coût d'entretien. À moyen terme et sans doute plutôt pour le budget 2024, les services des espaces verts pourraient être inclus dans la compétence de l'Agglomération Versailles Grand Parc, à l'instar de ce qui se passe chez GPSO. Ceci permettrait d'optimiser certains coûts grâce à des volumes d'achat plus importants, par exemple : les intrants, les plantes, la terre, et de mutualiser les machines comme les broyeurs de branchages. L'utilisation du broyeur permettant ensuite de faciliter l'entretien.

Un autre thème qui a été présenté dans ces documents : c'est « *maintenir une attention particulière aux personnes fragiles ou fragilisées par le contexte inflationniste* ». Au sujet des activités facturées au quotient pour les activités « jeunesse » (comme Arc'ados, les activités périscolaires), nous avons constaté pour les tarifs appliqués dans le budget 2023, que si le tarif plafond croît d'environ 6 %, le tarif plancher reste stable. Cette décision rejoint le souhait de notre groupe d'avoir un tarif plancher le plus bas possible afin de permettre à tous les jeunes viroflaysiens de pratiquer ces activités dans le souci de n'exclure personne. Aussi, nous exprimons notre satisfaction de ce gel du tarif plancher.

Au sujet de l'aide sociale accordée par le CCAS, les barèmes de l'aide alimentaire ont été augmentés de 8 %. Cette augmentation reste inférieure à l'inflation constatée sur les produits alimentaires cet automne, qui dépasse plutôt les 10 %. Dans vos prévisions de dépenses, vous inscrivez d'ailleurs une variation de 15,6 % pour les dépenses d'alimentation.

Par ailleurs, les critères d'attribution limitent l'accès à cette aide. De nombreux témoignages soulignent les difficultés de personnes ayant de faibles rémunérations. L'analyse du reste à vivre devrait permettre d'étendre cette aide à d'autres bénéficiaires.

Il en est de même pour les aides accordées par le CCAS pour l'accès à la culture et au sport. C'est le premier poste que les familles éliminent quand le reste à vivre est trop faible.

Je repasse la parole à Mme ÉGAL pour la suite. »

Mme ÉGAL : « Vous pensez recourir à l'augmentation du taux de la taxe foncière et dégager a minima 2 500 k€ d'épargne nette en 2023. Vous proposez d'augmenter de 10 % le taux d'imposition de la taxe foncière pour dégager une marge d'au moins – j'ai dit – 2 500 k€ dès 2023. Or, l'emprunt décidé en juin 2022 ne devrait être engagé que partiellement en 2023. Est-il vraiment nécessaire d'augmenter le taux d'imposition dès 2023, alors que l'inflation pèse sur le budget des ménages et que la base locative augmente déjà de 7 % ? Pourquoi ne pas étaler l'augmentation sur les deux années 2023 puis 2024 ?

Pour rappel, le taux d'imposition communale n'a pas été augmenté depuis 2010, c'est vrai. Mais la part départementale de la taxe foncière a grimpé de 5 points entre 2015 et 2018 permettant à Viroflay d'obtenir des subventions du Département pour faire face aux investissements de la ville. Viroflay s'est bien appuyée au final sur une augmentation de la fiscalité locale pour financer ses projets. Désormais, les deux taxes sont affectées aux communes. C'est donc plus clair.

La taxe foncière augmenterait en 2023 dans des proportions inédites pour les tous les propriétaires à Viroflay. Alors que les anciennes copropriétés tardent à s'engager dans les travaux d'amélioration thermique des bâtiments, cette augmentation de la fiscalité locale constitue un nouveau frein à la décision.

Dans le même temps, au niveau de la Région, alors qu'en 2022, Valérie PÉCRESSÉ disait « *vouloir soutenir financièrement la rénovation énergétique des copropriétés* », il semble qu'Île-de-France Énergie ait décidé d'abandonner ses activités à destination des copropriétés. Lors des vœux, vous avez évoqué une exonération partielle de la taxe foncière pour les propriétaires engageant des travaux de rénovation énergétique, cela ne suffira sans doute pas pour les propriétaires modestes. En tout cas, c'est une question.

Notre Plan d'Investissement porte sur de nombreux équipements communaux. Certains, comme les écoles, sont à usage quasi exclusif des Viroflaysiens. Cependant, d'autres intéressent les habitants des communes limitrophes, par exemple, les tennis ou le centre aquatique réalisés ces dernières années, ou le gymnase des Prés-au-Bois avec son mur d'escalade. Ces réalisations devraient être pensées au niveau de Versailles Grand Parc ou a minima avec les communes de VGP les plus proches de Viroflay. Le coût de leur réalisation ne pèserait pas exclusivement sur les Viroflaysiens.

Lors du Conseil Municipal du 24 septembre 2020 d'ailleurs, le rapport d'activité 2019 précisait « *VGP dispose de capacités d'investissement importantes pour les exercices suivants* ». Ne pourrait-on pas solliciter VGP pour ces réalisations plutôt que d'augmenter les impôts ?

Ajustement du PPI : le PPI 2023 propose un nouvel étalement des projets d'investissement et fait également apparaître une augmentation significative des budgets de certains projets.

C'est ainsi que le gymnase des Prés-au-Bois inscrit en 2022 pour 10 millions d'euros apparaît en 2023 à hauteur de 14. Ceci appelle plusieurs commentaires.

Tout d'abord, s'agissant du financement, vous nous avez expliqué en commission que Viroflay pouvait espérer être éligible au filet de sécurité d'une part, mais surtout qu'elle comptait sur la reconnaissance de l'efficacité énergétique sous le label Solar Impulse pour plusieurs de ses projets, pour obtenir des subventions.

Outre l'emprunt de 12 millions d'euros que nous avons validé en juin 2022, recours à un emprunt à un taux encore raisonnable et que nous réclamions depuis plusieurs années, vous vous intéressez à des greenbonds et à d'autres financements privés. Il serait intéressant d'en dire un peu plus dans cette enceinte sur ces thèmes-là, sur ces autres modes de financement.

Mais aussi, avons-nous les ressources humaines suffisantes pour piloter autant de projets simultanés ? L'histoire nous a montré jusque là que nous ne parvenions pas à réaliser plusieurs projets importants sur un même exercice. Le cas du gymnase est significatif, l'augmentation des coûts nécessite un approfondissement des offres et du projet et d'y consacrer du temps.

Le PPI présenté, au moins sur les trois ans à venir, est-il pour cette raison réaliste ?

S'agissant des logements sociaux, c'est un tout autre thème. Malheureusement, la contribution de la ville pour surcharges foncières pour création de logements sociaux est très faible. Et il n'est inscrit qu'une contribution, seulement sur 2023 et 2024, on ne voit pas de prévision sur les années suivantes.

Quelques précisions par ailleurs dans le PPI au sujet des recettes : apparaît la recette potentielle de vente du terrain du pont des Chasses. Nous rappelons que nous demandions que ce terrain reste dans le domaine public. Nous tenons à rappeler que l'ensemble du quartier ouest de la ville – Madeleine, Prés-au-Bois d'une part, et à l'est de la médiathèque à Chaville d'autre part – manque d'espaces de détente et est loin des forêts.

Si la vente de ce terrain était confirmée, elle devrait permettre d'acquérir et d'aménager un ou des espaces de détente dans ces quartiers à proximité de l'avenue Leclerc. Par ailleurs, la Maison Forestière n'apparaît pas dans le PPI, alors même que nous l'avons acquise en décembre 2020 et que nous avons mobilisé à cette époque 850 000 €.

En conclusion, depuis de nombreuses années, les gouvernements successifs se félicitent de réduire les impôts : baisse des impôts sur le revenu, suppression de la taxe d'habitation, de la taxe audiovisuelle, etc. Alors que parallèlement, les Français déplorent la baisse des services publics. Faut-il rappeler que l'impôt sert à développer les infrastructures et les services nécessaires à la population ? La question est de savoir si l'augmentation de l'impôt est justifiée, si elle est équitable, et comment l'impôt sera utilisé.

Concernant cette utilisation, nous continuerons à défendre, en priorité, le développement de logements sociaux, les aides aux économies d'énergie, une politique dynamique en direction de la jeunesse, l'accès à la culture et aux loisirs pour tous, le soutien aux plus fragiles, et enfin, les actions indispensables pour adapter Viroflay au changement climatique. Je vous remercie. »

Mr LEBRUN : « C'est bien, nous avons les mêmes objectifs. Cela tombe assez bien. Mme CERVEAU. »

Mme CERVEAU : « Mr le Maire, Mesdames et Messieurs les élus. La crise est une occasion pour la ville de démontrer ce qui importe pour elle et ce qu'elle souhaite mettre en avant. Et ce qui est mis en avant dans un tableau, c'est finalement que l'UMSV paie le plus lourd tribut en valeur des ajustements projetés. C'est un symbole qui est là.

Alors, pour le groupe VCV, la proposition de budget est décalée par rapport à la réalité de la situation pour les années à venir. Encore une fois, une politique adaptée au réchauffement climatique ne se résume pas au respect des normes et des réglementations en vigueur pour les constructions et les réhabilitations.

Les sujets sont pourtant nombreux et pas forcément des plus coûteux. Qu'en est-il par exemple de l'indispensable désartificialisation des sols ? Qu'en est-il de la continuité des pistes cyclables en Île-de-France financées à 80 % par la Région et à laquelle la ville de Viroflay oppose une volonté de faire cavalier seul ?

En résumé, comme l'année dernière et les années précédentes, le document d'Orientations Budgétaires proposé ne permet nullement d'apprécier la politique municipale, puisque de votre propre aveu, il est caméléon et il peut changer de couleurs en cours d'année.

Le document d'orientations budgétaires désigne systématiquement le désengagement financier de l'État pour démontrer in fine que l'équipe municipale ne fait que subir, année après année, toutes les évolutions réglementaires, fiscales et sociétales.

Le document n'affiche pas vraiment une ambition en matière d'environnement et de transition écologique. Il met en avant des partenaires privés qui sont vraiment incertains ; des fonds financiers prétendument verts que nous sommes encouragés à aller découvrir sur internet et avec qui les montages restent de l'ordre de l'imaginaire.

Nous considérons donc que le Débat d'Orientations n'a pas réellement eu lieu et nous nous abstiendrons. »

Mr LEBRUN : « Je vous remercie de vos propositions. C'est la différence entre vos deux groupes : le fait que le groupe Cités a travaillé, comme chaque fois et fait des propositions. On peut ne pas être d'accord avec les propositions mais nous sommes d'accord avec un certain nombre d'objectifs et avec un certain nombre d'orientations également.

Le groupe VCV ne fait pas de propositions, comme toujours, mais connaît et nous dit que l'on n'anticipe pas, que l'on subit. Il a fait des propositions, je vais le signaler, en juin 2022 : il disait que l'on avait des excédents de fonctionnement trop importants et qu'il fallait les consacrer à d'autres dépenses de fonctionnement. Je vous invite donc à lire la tribune de VCV du magazine de juin/septembre 2022. Il y a six mois de cela. Heureusement que nous avons cet excédent depuis des années qui a permis justement de financer un certain nombre d'investissements, notamment en matière de transition énergétique.

Si l'on a pu avoir quasiment tout notre éclairage public en LED contrairement à beaucoup d'autres communes, c'est aussi parce que nous avons des excédents que l'on a pu consacrer beaucoup d'argent à cette transformation. Si nous avons lancé des programmes d'investissement, c'est parce que l'on avait aussi cet excédent. En engageant des dépenses de fonctionnement supplémentaires, l'excédent n'aurait pas été à cette hauteur et nous aurions des perspectives beaucoup plus sombres pour l'année 2023 et les années suivantes.

Vous nous dites des choses qui sont fausses. Sur la question des pistes cyclables, je suis désolé, on a quand même vu un certain nombre de pistes cyclables apparaître notamment sur l'Avenue avec des bandes cyclables particulièrement larges en l'occurrence et bien roulantes. Mais détrompez-vous, les 80 % de financement par la Région Île-de-France, c'est faux.

C'est facial uniquement, puisque comme la plupart du temps, la plupart des pourcentages annoncés le sont sans parler du plafonnement. Ainsi, les subventions sont généralement beaucoup moins importantes que cela.

En outre, la loi interdit à une commune d'avoir des financements publics par subvention supérieurs à 70 %.

C'est aussi pour cela que Jean-Michel ISSAKIDIS proposait dans son exposé de pouvoir éventuellement faire appel à d'autres types de financement pouvant être des financements privés : du financement participatif ; du financement via des certificats d'économie d'énergie, ou les green bonds. Nous avons décidé d'explorer tous ces mécanismes pour essayer

d'améliorer notre capacité à financer nos investissements. On essaie de maintenir notre programme d'investissement tel que nous l'avions défini, en le réajustant.

Là où je suis surpris, c'est que vous ne disiez pas que le gymnase des Prés-au-Bois connaît une augmentation de son coût inconsideré et qu'on aurait pu anticiper. En l'occurrence, je pense que vous avez lu comme moi, que des mouvements sur les prix des matières premières ont eu lieu en 2022. Et nous subissons comme beaucoup d'autres opérateurs – notamment les logements sociaux ayant du mal également à équilibrer leur budget sur les projets de développement –, une évolution des prix des matériaux de façon considérable. La vérité est toujours à l'ouverture des plis d'une commission d'appel d'offres. Aussi, nous avons des estimations qui sont faites selon un certain paysage, un certain environnement, par des assistants de maîtrise d'ouvrage. Ce sont des entreprises qui au final fixent le prix. Nous avons décidé de ne pas nous laisser entraîner là-dedans et de repartir négocier pour faire en sorte de pouvoir faire baisser le coût.

En tout cas, je ne pense pas que l'on puisse dire que nous subissons. Je ne pense pas qu'il faille également occulter les contraintes qui pèsent sur nous. Mme CERVEAU, vous n'étiez pas là les années précédentes, mais je peux vous dire que le désengagement de l'État est d'une évidence criante depuis des années, et il s'est encore accentué depuis 2012. Je vais vous donner aussi un exemple : la suppression de la taxe d'habitation. Le Conseil Constitutionnel l'a validé, mais en fait, il crée deux catégories de Français : les propriétaires et les locataires ; les locataires ne payant plus aucune taxe les reliant à la ville et les propriétaires payant toutes les taxes. C'est vraiment un sujet sur lequel je trouve qu'il y a une vraie iniquité : nous avons touché à une recette qui représentait 50 % de nos recettes et nous devons réajuster le taux de la taxe foncière. Peut-être que d'ici le vote du budget on aura de bonnes nouvelles et que nous pourrions considérer qu'il ne faut pas faire une hausse aussi importante.

Quant à l'USMV, c'est assez drôle, parce que vous êtes entrée directement là-dedans. Alors, si cela ne sent pas le clientélisme, alors là, je ne sais pas comment on peut le dire !? Pourquoi cela ?

L'USMV utilise l'ensemble des équipements sportifs de la ville à titre gratuit. La ville a financé les investissements, et tous les équipements sportifs de la Ville ont été rénovés totalement au bénéfice des Viroflaysiens et de tous ceux qui pratiquent le sport. La Ville paie les fluides : l'eau, l'électricité, le chauffage. Vous avez peut-être remarqué que l'électricité, le chauffage et le gaz ont augmenté cette année ?!

Alors on pourrait dire : « *On vous maintient la subvention, mais on vous demande de payer les fluides* ». Dans ce cas-là, je pense que l'USMV aurait des dépenses beaucoup plus importantes que celles qu'elle a actuellement.

Le déficit de l'USMV est aux alentours de 375 € pour l'année passée ; cela ne témoigne pas d'une association en grande difficulté.

Je rappelle également que l'on est en train de parler d'équilibrer et de sauver le budget et les investissements de la ville, dont des investissements sportifs, en envisageant d'augmenter les impôts, en proposant des réductions de dépenses, quand dans le même temps, l'USMV a l'année dernière baissé de 10 % les cotisations de tous ses adhérents. L'année précédente, c'était de 10 % pour ceux qui reprenaient une adhésion, et cette année, tous les adhérents ont vu baisser leur cotisation de 10 %. Je rappelle que – 10 % des cotisations de l'USMV représente 60 000 €. Je ne vois pas pourquoi les Viroflaysiens, et non l'USM, devraient supporter l'intégralité de l'effort financier demandé pour équilibrer les budgets de la Ville. C'est facile de reporter sur la ville la responsabilité et de dire : « *On va se voir supprimer 50 000 € de subvention, cela va nous mettre en difficulté* ». L'USMV a des leviers. Pourquoi n'y fait-elle pas appel ? C'est une vraie question. J'aurai l'occasion d'en discuter prochainement avec le Président de l'USMV. Chacun doit prendre ses responsabilités, et ce n'est pas la Ville d'en prendre toute seule.

Pour répondre au groupe Cités, Mme ÉGAL, Mr FLORENCE, effectivement, vous avez raison de dire que personne n'a pu anticiper une telle situation.

Je lis, de-ci de-là, que l'on manque de capacités d'anticipation sur Viroflay. « On », c'est l'équipe municipale. En l'occurrence, cette situation, personne n'aurait pu l'anticiper.

Vous dites « *je regrette que l'on ne dispose pas d'une perspective d'évolution de la population et de ses besoins* ». En l'occurrence, nous avons un certain nombre d'éléments nous permettant de dire que l'évolution de la population, plutôt en augmentation à l'heure actuelle, peut être absorbée sans trop de difficultés, notamment pour l'accueil des enfants dans les écoles. En effet, nous avons un certain nombre de bâtiments et de classes disponibles. Pour le moment, et pour les années à venir, cela ne pose aucun problème d'accueillir de nouveaux enfants dans nos écoles. Idem pour les centres de loisirs. Nous travaillons sur le centre Philippe de Dieuleveult pour pouvoir accueillir davantage d'adolescents. Nous travaillons sur les besoins de la population.

Sur la question des besoins financiers de la population, nous souhaitons maintenir notre aide et l'accentuer auprès des plus démunis. Si le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) n'est plus un travail sur l'avenir et sur besoins de la population à venir, je ne sais pas ce que c'est ?!

Lorsque dans le PPI, nous travaillons sur la salle Dunoyer, sur la crèche des Réservoirs, sur le gymnase des Prés-au-Bois, nous avons fait une piscine... Si ce n'est pas non plus pour travailler sur la proposition de service et de répondre aux besoins de la population, je ne sais pas ce que c'est ?!

Evoquons La Forge : nous parlons beaucoup des retraités actuellement, et c'est aussi pour faire en sorte de pouvoir les accueillir dans un lieu agréable, de pouvoir y accueillir notre service de soins infirmiers à domicile là aussi, au service des Viroflaysiens, qui vont être plus nombreux encore dans les années à être seniors et à avoir des besoins.

Je pense que notre PPI traduit parfaitement le fait que l'on travaille sur l'avenir des Viroflaysiens, l'avenir de Viroflay, en anticipation de ce qui peut se produire.

Vous avez parlé aussi de l'USMV, mais sans la mettre en premier point de votre intervention et je vous en remercie. J'ai fait une réponse au groupe VCV et je vous propose, si vous avez des entrées à l'USMV, de leur retransmettre. J'aurai l'occasion de leur redire de vive voix.

Vous avez fait un certain nombre de propositions sur les dépenses et nous en proposons d'autres, notamment sur la question du ménage.

Nous avons deux importants contrats avec des prestataires : le nettoyage des rues et l'entretien et le ménage dans les bâtiments.

Nous avons décidé dans nos bâtiments administratifs, de réduire le ménage en attendant de voir si les choses allaient évoluer de façon positive. Il n'est pas nécessaire d'effectuer le ménage par exemple tous les jours dans mon bureau et d'y vider quotidiennement la poubelle, à la différence du nettoyage des crèches et des écoles. Concernant la réduction du balayage dans les rues, on peut aussi espérer compter sur les Viroflaysiens, sur leur civilité et par des actions de communication, essayer de les sensibiliser à leur environnement, à ramasser les déjections canines. Si l'on ne salit pas les rues, nous n'avons pas besoin de les nettoyer, hormis les salissures naturelles comme les feuilles qui viennent encombrer.

Concernant l'évènementiel, pendant deux années et demie, nous avons subi une crise sans précédent, nous contraignant à supprimer un certain nombre d'évènements conviviaux qui rassemblaient les gens, qui faisaient le lien entre les uns et les autres, entre les quartiers. Je ne pense pas qu'il ne faille les remettre en question.

S'agissant de la communication, je rappellerai que la communication permet non seulement de faire passer des messages, mais elle permet d'expliquer. Plus que jamais, nous avons besoin d'expliquer, de faire preuve de pédagogie dans la situation dans laquelle nous sommes. Sinon, la population va se dire « *mais, cela sert à quoi d'augmenter les impôts, de diminuer les services, ou de décaler les investissements ?* » si elle ne connaît pas la réalité. La communication est plus que jamais nécessaire. Je peux vous dire que par rapport à d'autres communes, notre service communication est l'un des services de communication les plus réduits en matière de nombre d'agents en comparaison aux communes aux alentours.

Je vous remercie que vous partagiez un certain nombre d'éléments, en tout cas, en termes d'objectifs. Je vous remercie pour votre remarque sur les tarifs planchers.

C'était une nécessité de dire qu'effectivement, nous allons augmenter le tarif plafond de nos activités périscolaires, mais que nous maintenons le tarif plancher pour faire en sorte de ne pas pénaliser les personnes à faibles revenus. Cela est donc une vraie orientation budgétaire et sociale que nous revendiquons.

Vous dites : « *Est-ce que l'on pourrait étaler la proposition d'augmentation des impôts de 10 % sur deux années ?* » Nous pouvons le faire. Nous pouvons très bien nous dire que nous ne faisons rien pour l'instant, et nous augmenterons de 10 % l'année prochaine. Nous avons fixé un niveau d'épargne nette minimum de 2,5 millions d'€. Mais je pense que ce niveau n'est pas suffisant pour financer l'intégralité des investissements en intégrant les emprunts. J'espère que cela fera plus que les 2,5 millions d'€. Mais il faut se fixer un objectif.

Si l'on atteint les 2,5 millions d'€ en 2023, et que l'on a des perspectives meilleures, rien n'empêche de faire ce que l'on a fait au niveau du Conseil Départemental – ce que vous n'avez pas rappelé d'ailleurs. Le Département des Yvelines a augmenté de 5 points le taux de la taxe foncière en 2015, mais 3 ans plus tard, il l'a réduit d'1 point. Rien ne nous empêche de revenir sur une augmentation pour atteindre ensuite des excédents et une épargne nette suffisante.

Je rappelle aussi que l'épargne nette est la conjugaison de l'épargne brute, soit les recettes moins les dépenses, moins les annuités d'emprunts. Évidemment, lorsque l'on est peu endetté, les annuités d'emprunts sont faibles. Mais à partir du moment où l'on commence à emprunter, on a des annuités d'emprunt (remboursement + intérêts) qui viennent peser sur cette épargne brute, pour constituer une épargne nette qui elle diminue plus que simplement l'excédent recettes/dépenses. Je pense que l'État, depuis 1977 ou 1974, n'a pas compris qu'il fallait rembourser un jour les emprunts. Les collectivités elles doivent rembourser les emprunts de façon régulière. Il faut que l'on intègre de quoi financer nos investissements, de quoi rembourser nos emprunts et les intérêts d'emprunts, tout en garantissant aux Viroflaysiens un service de qualité telle que nous avons l'habitude de le faire.

Vous aviez également une proposition qui est de « *penser les investissements au niveau de VGP* ». J'ai essayé en 2010 de demander à VGP de prendre la compétence piscine par exemple. C'est une proposition qui n'a pas été retenue, je reviendrai à la charge sur d'autres équipements éventuellement, mais pour l'instant, ce n'est pas dans l'air du temps. VGP se retrouvera dans la même situation : devoir financer des investissements dans toutes les communes, et se retrouver ainsi avec la même situation de pouvoir les financer en tout cas.

Nous avons abordé les autres modes de financement. Nous ne pouvons pas vous en dire beaucoup plus, pour l'instant, mais on est à la recherche.

Je voulais rappeler juste un point : c'est le fait qu'il y a eu à un moment donné, dans certains groupes de ce Conseil Municipal, une sorte de flash en disant « *mais il y a les financements européens, l'Europe est là pour nous aider, pour nous sortir du marasme* ». L'Europe est dans le marasme. Concernant les subventions européennes – je peux vous le dire –, certaines communes avaient mis beaucoup d'efforts et d'espoir dans les financements européens des investissements. Je peux vous dire qu'elles en sont largement revenues. Il faut faire des dossiers complexes, pour au final, ne rien avoir.

C'est la même chose pour les financements de l'État : nous montons des gros dossiers pour nous entendre dire : « *Désolé, mais l'enveloppe nationale n'était pas suffisante pour financer tous les projets.* » C'était le cas pour le gymnase des Prés-au-Bois et pour la piscine.

Nous espérons avoir des financements sur le Fonds Vert annoncé par Élisabeth BORNE en juin et en septembre. Je ne me fais pas trop d'illusions : le Fonds Vert, c'est 2 milliards d'euros sur l'ensemble de la France et ce Fonds Vert va être départementalisé.

Il y a une centaine de départements en France, donc 2 milliards, cela fait 20 millions d'euros par département. Rien du tout. Ce n'est pas cela qui va nous aider à la transition énergétique, à désartificialiser les sols, à financer l'ensemble de nos équipements et à nous aider éventuellement à aider les copropriétaires à isoler leurs bâtiments. De plus, il comprend des volets différents, c'est-à-dire que l'on ne sera pas forcément éligible à tous les volets.

Je suis donc prudent. Je ne compte pas inscrire le moindre euro de recettes pour l'instant sur ce fonds trop imprécis. Nous n'avons pas encore les éléments pour savoir comment on peut y postuler, et ce seront les préfets qui décideront.

Sur la question des moyens humains pour mener nos projets à bien : je vais donner un exemple : pour certains projets, nous avons pris une personne supplémentaire pour les suivre au sein des services techniques, sur un contrat de projet. Nous avons aussi des assistants maîtres d'ouvrage qui nous accompagnent.

Dernier point sur la question de la Maison Forestière : elle n'est pas dans le PPI, car son acquisition a été financée sur le budget 2022, et les travaux étaient déjà budgétés dans le budget 2022. Jean-Michel ISSAKIDIS va donner quelques précisions. »

Mr ISSAKIDIS : « Je voulais dire un mot en réponse à l'idée qui voudrait que l'on n'anticipe pas, que l'on subit le désengagement de l'État.

Je vous invite à vous replonger rapidement dans les chiffres pour constater que les surcoûts énergétiques auxquels on va devoir faire face en 2023 représentent + 1,5 million d'euros. Ce million et demi d'euros de surcoût énergétique, c'est à peu près 13 % d'impôts.

D'abord, on ne pouvait pas l'anticiper. En l'espace de 12 mois, en parlant de l'énergie électrique produite par le nucléaire, on est passé de : « à démanteler » ; à « non, non, il faut des petits réacteurs individuels » ; puis « non, non, le programme phare, c'est les EPR » ; pour finalement se dire, « il faut faire de la maintenance du parc nucléaire – dont la moitié des tranches était en mauvais état –, pour les remettre en service ».

Pourquoi tout cela nous impacte finalement indirectement ? Nous subissons le coût des mauvaises décisions prises par l'État ou du gribouillage qui fait suite à un autre gribouillage.

Pourquoi tout cela se passe-t-il ? Parce que la France qui était le premier pays nucléaire civil au monde, qui était exportateur d'électricité, avec tout ce brouillon en l'espace d'une période courte, alors que l'on parle de technologie qui demande beaucoup de temps à être mise en œuvre, nous a amenés aujourd'hui à acheter de l'électricité, notamment à l'Allemagne qui produit cela essentiellement avec du charbon. On nous déroule des discours « soyez verts ! », mais aujourd'hui, on n'est pas vert du tout. Le déficit commercial de la France, ce sont 200 milliards d'euros en 2022, et 80 %, voire 85 % de ce déficit, ce sont des achats d'électricité carbonée ou d'hydrocarbures, que l'on a retrouvés dans les chèques « énergie », les chèques « essence ».

Alors pourquoi tout cela nous impacte ? Parce que l'on ne peut pas sortir du tarif régulé européen qui nous oblige à acheter de l'électricité au prix fort, alors que nous pourrions produire de l'électricité pas chère du tout, ce qui a fait le succès de ce pays pendant des années, puisque l'industrie française pouvait avoir une énergie pas chère. Elle créait de la productivité, elle vendait, et créait des emplois, de la richesse, etc. Vous voyez le cercle vertueux.

Mais on est piégé dans cette erreur monumentale, cette approximation, cet amateurisme. Parce que cela nous oblige aujourd'hui à ne pas sortir de ces tarifs régulés, donc on achète au prix fort là où l'Espagne et le Portugal ont des productions considérables et ont obtenu une dérogation de l'Union européenne pour dire « non, on fait de l'énergie verte avec de l'éolien et du solaire, donc on ne va pas payer au prix fort le mégawatt/heure puisque notre production est clean ». Nous, on ne peut pas se permettre de faire cela. Comme on est dépendant de l'achat d'énergie aux Allemands aujourd'hui, on ne peut pas leur dire « écoutez, nous, on va sortir, et puis on va vous acheter pas cher ». Parce que cette énergie est produite par du charbon.

Alors, pourquoi tout cela a-t-il été fait ? C'est vertueux au départ. C'est pour que de l'électricité produite avec une énergie fossile soit pénalisée par rapport à une énergie propre. Et dans la taxonomie européenne datant de quelques années, au bilan d'une grande lutte, le nucléaire a été rangé dans la taxonomie européenne comme une énergie non carbonée. S'il n'y avait pas eu toutes ces approximations (à démanteler, petits réacteurs, gros réacteurs, puis

non finalement, on va les garder), on aurait aujourd'hui un parc nucléaire en bon état, autonome, qui nous permettrait d'acheter de l'électricité pas chère, comme cela a été produit pendant des décennies depuis les années 50, et ne pas nous retrouver aujourd'hui dos au mur, piégés.

Je répète, pour conclure, l'impact sur nous, l'impact collatéral, c'est 1,5 million d'euros supplémentaires à dépenser comme le prix à payer de ces bricolages. Et 1,5 million d'euros, c'est 13 % d'impôts.

Nous dire que nous subissons le désengagement de l'État, c'est partiellement vrai. Mais pas seulement ! On subit aussi les conséquences de décisions qui n'ont pas été prises ou de mauvaises décisions ou de bricolages de l'État. Puisqu'évidemment, tout ce qui touche au nucléaire – tout le monde le sait bien – ce n'est pas de notre fait. Nous dire que l'on n'anticipe pas, cela ne correspond pas à une réalité. Nous subissons.

Deuxième point rapide. Je voudrais distinguer – parce que l'on entend beaucoup parler de cela, sans que tout le monde voie bien de quoi l'on parle – la sobriété énergétique, de l'efficacité énergétique. Ce sont deux choses différentes.

La sobriété énergétique, ce sont des choix collectifs que l'on veut imposer. Là où l'efficacité énergétique, c'est un enjeu technique et matériel. Je prends un exemple. Dire qu'il faut des ZFE (Zone à Faibles Émissions), c'est interdire à des voitures de rentrer dans une certaine zone géographique. C'est un choix collectif de l'ordre de la recherche d'une sobriété énergétique. Mais ce n'est pas pour autant que ces voitures, en leur interdisant de rentrer quelque part, vont consommer moins. Elles vont continuer de consommer ce qu'elles consommaient. Elles vont continuer d'être anciennes, etc. Donc vous voyez, on ne résout pas un problème avec la sobriété énergétique. On résout un problème avec l'efficacité énergétique.

Un autre exemple qui concerne la ville. Cette assemblée a décidé d'éteindre la lumière la nuit, alors que l'on a plus de 95 % de nos lampadaires à LED. C'est-à-dire que cela fait bien longtemps – c'est un programme commencé il y a plus de 10 ans – que ces lampadaires consomment beaucoup moins. Cela, c'est de l'efficacité énergétique.

Dire que l'on va éteindre la nuit, c'est de la sobriété énergétique. C'est-à-dire que c'est tenter d'imposer à tout le monde une chemise col mao à taille unique, ce n'est pas pour autant que les villes qui sont encore avec des lampes qui consomment beaucoup, leurs lampadaires ne vont pas consommer moins. Ils vont consommer autant, mais moins longtemps. Il y a une grosse différence entre sobriété et efficacité.

Pour finir, on parlait des copropriétés. Les copropriétés qu'il faut aider à l'isolation thermique, c'est de l'efficacité énergétique. On ne dit pas aux gens de se chauffer un jour sur deux. Ce serait une recherche de sobriété énergétique. Alors qu'isoler les logements, c'est de l'efficacité énergétique. Et donc tout ce PPI – quand vous voyez les petits logos de l'échelle consommation A, B, C, E, F –, c'est une recherche d'efficacité énergétique qu'il faut privilégier à mon sens. Et non pas de la sobriété énergétique qui a souvent un côté idéologique qui n'est pas toujours connecté à l'efficacité.

Ce PPI qui est proposé, ce débat, on l'espère en tous les cas, trouvera votre assentiment autour de l'efficacité énergétique, moins que la sobriété.

Mr LEBRUN : « J'ajouterai sur la question des sources d'énergie que pour le gymnase des Prés-au-Bois, nous allons mettre une chaudière au bois. Vous avez vu que le bois a augmenté en tarif, il a pratiquement doublé sur l'année 2022. C'est une énergie renouvelable, mais pas forcément très décarbonée, puisque l'on remet du carbone dans l'atmosphère.

C'est une énergie vers laquelle on nous dirige, comme l'électricité. Tout cela est donc un peu compliqué pour s'y retrouver.

Je reviens sur la question concernant Viroflay et le Débat d'Orientations Budgétaires.

Si certains doutaient encore de la situation extrêmement délicate dans laquelle nous nous trouvons, j'ai pris quelques exemples d'articles parus dans la presse spécialisée des maires, dont la revue de l'association des Maires de France qui indiquait que : « ... *Du côté des collectivités, il n'y a pas un secteur échappant à l'inflation. L'explosion des prix de l'énergie a conduit certaines communes à réduire ou fermer certains services, les prix s'envolent sur les denrées alimentaires, autant que pour les matériaux nécessaires aux travaux publics et sur le bois, le papier, les fournitures de bureau. Cette hausse de prix ne pourra avoir que de lourdes répercussions tant sur les budgets de fonctionnement que sur les investissements.* » Cela, c'était en septembre 2022.

Un autre nous dit sur la Lettre des Finances locales : « ... *Tel un orage de fin d'été puissant, la fermeture d'une trentaine de piscines a semé un mouvement de panique concrétisant les annonces pessimistes de ces derniers mois relatives à la facture énergétique. Et si demain l'augmentation des denrées alimentaires, l'insolvabilité des délégataires de la restauration scolaire obligerait les cantines à fermer leurs portes ?* » Je peux vous dire aussi que les prestataires au niveau des cantines scolaires proposent des augmentations de plus de 15 %.

Et puis un article dans Le Figaro qui nous dit : « ... *Face à la crise, ces investissements que les maires vont devoir rogner.* »

J'en ai des dizaines et des dizaines qui montrent bien que l'on se retrouve dans une situation inédite. Nous devons pouvoir réagir et notre réaction, c'est de faire des propositions qui ne vont pas plaire à tout le monde. Lorsque l'on dit que l'on va augmenter les impôts, cela ne va pas plaire à tout le monde, ce n'était pas notre façon de faire jusqu'à présent. Nous espérons ne pas les augmenter autant.

Mais je reviens là-dessus quand même, sur ce fameux camembert. Je dois le dire, parce que quand on dit effectivement que la base de la taxe foncière, la base locative va augmenter de 7,1 % du fait du Parlement pour tenir compte de l'inflation, tous nos postes de dépenses subissent l'inflation, mais l'augmentation de 7,1 % de la base locative ne se répercute que sur la taxe foncière ne représentant que la moitié de nos recettes. Vous voyez, là-dessus, les 7,1 % d'augmentation de la base locative, on peut dire que cela ne ramène que 3,5 % des recettes nécessaires pour amortir les dépenses. Tout le reste, les 32 % et le 1/3, ce sont des recettes intangibles. Je le redis, cela ne bougera jamais.

Ce que l'on reçoit pour les crèches ne bougera pas car le mécanisme de la CAF fait que si les familles paient plus, la CAF paie moins, ou réciproquement. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) ne bougera pas, contrairement à ce que dit le Gouvernement. Si elle augmente de 10 000 euros cette année à Viroflay, c'est uniquement du fait de l'évolution de la population.

Je vous appelle à être extrêmement prudents sur la question des droits de mutation. Il y a une forte chance que les transactions immobilières diminuent en nombre dans l'année 2023, du fait du contexte, et notamment de l'augmentation des taux d'intérêt des emprunts et de la question du taux d'usure. Ce qui fait que l'on a pratiquement 37 % de nos recettes sur lesquelles nous ne pouvons compter sur aucune réelle augmentation.

Nous ne pouvons jouer que sur les deux tiers restants et forcément l'équilibrage se fait par le taux d'impôt, les diminutions de dépenses et un travail sur les investissements. Ce sont les trois éléments sur lesquels nous devons intervenir pour pouvoir sauver – je vais le dire ainsi – le budget 2023, mais également celui des années suivantes. »

Mme ÉGAL : « Juste revenir sur des points de détail, mais quand même quelques précisions. Vous venez de rappeler que l'alimentation avait particulièrement augmenté. Nous avons posé une question sur ce sujet, parce que l'aide alimentaire a été augmentée de 8 %. Or, cette augmentation est inférieure au constat qui a été fait de l'inflation. Est-ce que vous comptez revoir cette augmentation qui a été fixée au niveau du CCAS ? C'est une première question.

Vous n'avez pas non plus répondu sur la question des logements sociaux. Pour l'instant, on voit apparaître une surcharge foncière qui n'est pas très importante, seulement sur les deux exercices qui viennent, mais il n'y a rien sur les années suivantes. On n'a pas de prévisionnel.

Troisièmement, sur la question de la démographie. Si j'ai bien compris, vous nous dites : « *Je tiens compte de la démographie, je fais ce qu'il faut au niveau des équipements. D'ailleurs, j'ai augmenté Arc'ados, j'ai fait La Forge, etc.* »

Dans le cadre d'un Débat d'Orientations Budgétaires, cela supposerait que l'on ait effectivement entre les mains les données qui nous permettent d'alimenter ce débat et de pouvoir raisonner avec vous sur cette évolution de la population et se dire « *oui, c'est bien que l'on ait mis nos efforts là-dessus ou cela aurait été mieux que l'on en mette un peu plus sur tel autre point* ». Ces éléments nous manquent drastiquement depuis des années pour que le Débat d'Orientations Budgétaires puisse vraiment se tenir.

Enfin, je ne pense pas avoir à reprendre la parole ensuite – on verra –, mais on avait fait un certain nombre de propositions pour réduire nos dépenses ou rechercher des investissements, vous n'avez pas fait d'écho positif à ces propositions. On espère qu'en dehors de cette enceinte, vous pourrez vous en inspirer ? Merci. »

Mr LEBRUN : « Sur la question des logements sociaux et de la surcharge foncière, nous avons déjà des excédents sur ce que l'on a pu verser en surcharge foncière sur les années précédentes et que l'on va pouvoir reporter sur les années suivantes. Là-dessus, nous n'avons donc pas trop de difficultés. Après, peut-être que l'on ne pourra plus financer de surcharge foncière, étant donné aussi le montant prohibitif de vente des fonciers. Je le redis, la production de logements sociaux est du ressort de l'État, et le financement se fait par le livret A.

J'ai vu ce matin un bailleur social qui me dit « *vous ne pouvez pas savoir combien la hausse du taux du livret A nous impacte négativement...* ». Les bailleurs sociaux ont vu en l'espace d'un an et demi, le taux d'intérêt être multiplié par trois, avec un impact immédiat sur leur équilibre financier, alors que l'Etat avait déjà retiré 5 euros de versement par mois et par logement il y a quelques années. La question du financement du logement social est une question posée au niveau national et à laquelle les communes ne vont pas pouvoir répondre. On y répond sur la production, sur la mise à disposition de terrains via le PLU dans le cadre de la politique d'urbanisme, mais on ne va pas pouvoir y répondre de façon durable sur un plan financier sauf si l'on travaille sur du Bail Réel Solidaire qui est financé par ailleurs et porté par un office foncier solidaire.

Je ne suis pas certain que l'on puisse continuer à verser des subventions pour surcharge foncière aux bailleurs sociaux. Je le dis tel que je le pense. Cela n'empêchera pas que l'on continue à construire du logement social à Viroflay. Mais l'État doit prendre ses responsabilités.

Les maires de Versailles Grand Parc me disaient ce matin que l'État veut vendre des terrains au prix le plus cher qui ne permettra pas de faire du logement social. On est tombé sur la tête en France ! Je peux vous le dire. Mais c'est la réalité du terrain !

Sur la question du CCAS et de l'aide alimentaire, nous avons rehaussé effectivement nos barèmes. Nous allons observer. En l'occurrence, la hausse de nos barèmes peut se faire au niveau du CCAS. Nous pouvons très bien le décider, durant l'année si l'on se rend compte que l'on a des personnes de plus en plus en difficultés.

Les principales aides versées l'année dernière étaient destinées aux Ukrainiens.

Dans le prochain magazine municipal, un article indique que « *si vous êtes en difficulté ou connaissez des personnes en difficulté, venez au CCAS pour que l'on étudie votre situation et pour vous aider, soit sur le plan alimentaire, soit sur un autre plan* ». Des concessionnaires – par exemple le SEDIF – ont des financements des budgets pour aider à absorber une partie

des coûts des fluides supportés par les particuliers étant en difficulté. Ce sont également des sujets sur lesquels on peut travailler davantage.»

Mme BILLAUDEL : « Concernant l'aide alimentaire, rien n'empêche la commission mensuelle qui attribue ces aides d'aller au-delà. C'est un barème, c'est un indicateur. Mais on pourrait très bien, en attendant une révision par le conseil d'administration du CCAS, décider de donner plus. On est tout à fait libres. »

Mr LEBRUN : « Sur la question du débat, je pense que c'est un débat – je l'ai rappelé au tout début –, ce n'est pas un budget. C'est-à-dire que l'on n'a pas l'intégralité des dépenses, des recettes de la ville que l'on envisage pour 2023. Un budget n'est qu'une prévision, c'est une enveloppe dans laquelle nous évoluons et il peut subir des évolutions telles que l'on a connu en 2022. Simplement, c'est un affichage de nos orientations que ce soit en matière de recettes, de dépenses et d'investissements. Je pense que l'on a suffisamment affiché nos orientations. Vous nous avez remerciés pour les présentations qui avaient évolué par rapport aux années précédentes, je vous en remercie.

En tout cas, je réfute totalement le fait de dire que l'on ne fait que subir. Oui, on subit des décisions qui remontent à une dizaine d'années et qui se sont encore accentués ces années passées. Mais nous avons toujours réussi à y faire face et je suis conscient, je suis certain que l'on arrivera à encore avec des efforts des uns et des autres.

Voilà sur ce Débat d'Orientations Budgétaires où chacun a pu s'exprimer.

Je vous remercie les uns et les autres. Merci au groupe Cités également de ses propositions, que l'on retiendra ou pas, mais en tout cas, il y a des propositions. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur ISSAKIDIS, rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE Par 28 voix POUR : Olivier LEBRUN, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTÀ, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIÈRE – MURRY, Flore HOFFMANN, Livier VENNIN, Jean GUILBERT, Suzanne EGAL, Benoît FLORENCE, Elke SÜBERKRÜB

Par 4 ABSTENTIONS : Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cécile CHOPARD, Emmanuelle CERVEAU

APPROUVE la tenue du débat d'orientations budgétaires concernant le budget de la ville pour 2023.

2 - ACQUISITION DE LA SENTE SITUÉE AU 6/8 AVENUE DE VERSAILLES

Mr LEBRUN : « Nous passons aux deux autres délibérations qui nécessitent beaucoup moins de temps et de débats. Je vais donner la parole à Jean BERNICOT pour le premier point qui concerne l'acquisition de la sente située au 6-8 avenue de Versailles. »

Mr BERNICOT : « Merci, Mr le Maire. Chers collègues, la société Linkcity Île-de-France a fait construire sur ce périmètre l'EHPAD de la Source et trois bâtiments de logements locatifs

intermédiaires et locatifs sociaux. Cette construction s'est faite dans le cadre d'une division en volume qui permet d'organiser le côtoisement des différents bâtiments et de leur sous-sol. Le volume 1 dont on parle ici représente une emprise sur laquelle a été réalisée cette aire de circulation piétonne. Il avait été acquis au départ qu'à l'issue des travaux de construction, la propriété de ce volume 1 serait transférée de Linkcity à la Ville. Ces constructions sont réalisées et elles ont été réceptionnées. Ce que l'on propose aujourd'hui au Conseil, c'est de concrétiser cet accord en approuvant ce transfert de propriété amiable et sans frais du volume 1 des deux parcelles 265 et 266. Et puis bien entendu de désigner l'office Rochelois-Notaires pour rédiger l'acte notarié ; d'autoriser le Maire à signer tous les documents et actes afférents ; de décider que ce bien serait intégré au Domaine public de la Ville et de donner à Mr le Maire tous pouvoirs pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération. »

Mr LEBRUN : « Merci, Mr BERNICOT. J'ajouterai en marge de cette délibération le fait qu'aucun logement de cet ensemble – l'EHPAD compris et les autres qui sont des logements sociaux et des logements intermédiaires – ne rapporte le moindre euro de taxe foncière à la ville actuellement.

En effet, ils bénéficient tous d'une exonération du fait de leur statut, soit une exonération de plusieurs années, voire une quinzaine d'années pour le logement social, voire plus selon les cas. Il faut le savoir. Avant, quand il y avait une taxe d'habitation, les locataires versaient une taxe d'habitation. Là, plus personne, ici, ne paie le moindre impôt local à Viroflay pour habiter à Viroflay. »

Mme EGAL « Ils paient les ordures ménagères. »

Mr LEBRUN : « Oui, mais ce n'est même pas un impôt local qui est versé à la Ville, mais à Versailles Grand Parc. Pour financer nos écoles, nos investissements, il est nécessaire d'avoir des contributions et je rappelle qu'en France, la contribution par l'impôt est la base de la solidarité nationale. C'est quand même cela le sujet. Aujourd'hui, fait échapper de cette solidarité nationale un certain nombre d'habitants qui bénéficient de services. Je suis content pour eux, mais cela a quand même une incidence non négligeable sur la façon d'appréhender la relation avec la ville. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'acquisition de la sente située 6-8 avenue de Versailles.

3 - SUBVENTION POUR SURCHARGES FONCIERES A I3F POUR L'IMMEUBLE SITUE 17 RUE RIEUSSEC

Mr LEBRUN : « Mr BERNICOT, vous poursuivez avec la subvention pour surcharges foncières à verser par la ville à Immobilière 3 F pour l'immeuble situé au 17 rue Rieussec. »

Mr BERNICOT : « On avait déjà parlé de cette opération en Conseil Municipal de mars dernier qui avait autorisé la ville à acquérir cet immeuble par voie de préemption de le céder immédiatement à l'EPFIF de façon à faire bénéficier le bailleur social I3F de la minoration foncière afférente aux opérations d'acquisition/amélioration. Cela permet ainsi de réaliser 16 logements sociaux.

En plus de cette acquisition de 4,7 millions, I3F fait un programme de rénovation important. Pour boucler son plan de financement, elle sollicite de la ville une subvention de surcharges foncières de 130 000 euros à laquelle s'ajoutera une subvention du Département de

640 000 euros, le solde étant financé par fonds propres et par emprunts essentiellement auprès de la Caisse des Dépôts.

Il est donc demandé au Conseil d'approuver l'octroi de cette subvention de surcharges foncières, sachant que la contribution financière met au travers de la garantie d'emprunt qui viendra ultérieurement permettra la réservation de trois logements sociaux (T3 PLUS, 1T2 PLS, et 1 T3 PLAI). »

Mr LEBRUN : « Merci, Mr BERNICOT. Nous connaissons déjà cette opération, qui caractérise l'aide de la ville pour contribuer à la création de logements sociaux. Il s'agit d'une transformation de logements privés en logements sociaux. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la subvention pour surcharges foncières à I3F pour l'immeuble situé 17 rue Rieussec.

QUESTIONS DIVERSES

Mr LEBRUN : « L'ordre du jour est à présent achevé. J'ai reçu une question écrite de la part du groupe Cités. Je vous propose, conformément à notre règlement intérieur, que le groupe Cités nous la lise pour que je puisse ensuite y apporter une réponse. »

Mr FLORENCE : « Merci, Mr le Maire. Je vais vous lire la question.

Comme nous l'avons observé l'été dernier, les températures estivales sont sur une tendance à la hausse. Vivre dans une ville résiliente est donc nécessaire, notamment pour les plus fragiles d'entre nous, enfants ou personnes âgées qui ne partent pas tous pendant l'été.

Vous avez d'ailleurs vous-même parlé plusieurs fois récemment de la nécessité d'avoir des îlots de fraîcheur afin de rendre la vie estivale la plus acceptable possible, et notamment lors des vœux de ce lundi 16 janvier à propos de la gare routière de Chaville-Vélizy.

Nous avons la chance que la ville de Viroflay soit bordée de forêts au nord comme au sud, d'avoir des quartiers pavillonnaires et d'anciennes résidences collectives qui grâce aux jardins, mais aussi aux squares de jeux font office d'îlots de fraîcheur et de détente, et participent à la résilience et à la qualité de vie de notre ville.

Néanmoins, des quartiers restent fortement minéralisés autour des gares et surtout le long de la RD10 et se densifient. Les constructions dans ces zones s'accroissent et de nouveaux habitants arrivent. Les résidences récentes et en cours ne comportent que 10 % d'espaces verts, puisque l'exigence portée à 20 % s'appliquera seulement aux permis de construire postérieurs à janvier 2021. Ces surfaces très inférieures à celles des parcs existants dans les résidences anciennes sont majoritairement privatives et ne permettent pas de disposer d'aires de jeux et de convivialité.

Le 5 décembre, vous nous avez annoncé des modifications du PLU, notamment des réservations.

Comptez-vous réserver de nouveaux espaces dans les quartiers loin des forêts ? Comment comptez-vous créer des îlots de verdure dans ces secteurs afin que les habitants puissent faire face aux températures en hausse ?

Comptez-vous augmenter les squares de jeux qui forment des îlots de fraîcheur tout en permettant aux jeunes enfants de se détendre près de chez eux ?

Comment accroître la végétalisation des zones minéralisées, par exemple au niveau des gares ou le long de l'avenue, que ce soit dans le quartier Madeleine/Prés au bois ou autour de la médiathèque ?

Nous vous remercions pour la réponse que vous pourrez apporter à ces questions. »

Mr LEBRUN : « Je pourrais presque apporter une réponse en une phrase. Vous l'avez dit, j'ai parlé moi-même plusieurs fois récemment de la nécessité d'avoir des îlots de fraîcheur. Si je le dis, cela veut dire que l'on travaille dessus. Rien que cela devrait vous rassurer sur le fait que l'on y travaille notamment sur la gare routière de Chaville-Vélizy. Pour le coup, c'est vraiment un endroit totalement minéralisé, un îlot de chaleur, avec le parking qui se trouve à côté. Il n'y a pas d'arbres, il n'y a pas d'herbe. Cela est un vrai sujet.

On est aussi en train de travailler sur les cours d'école. Des cours d'école dans certaines villes commencent à se végétaliser. On est allé voir nous-mêmes des cours d'école qui se déminéralisaient à défaut de se végétaliser. Ce n'est pas pareil, parce que déminéraliser permet quand même aussi de résorber les îlots de chaleur. Nous travaillons donc sur un certain nombre de sujets.

Créer de nouveaux squares : c'est un peu compliqué. Vous connaissez l'état du foncier sur Viroflay. Je tiens à dire une chose quand même. Vous signalez que nous sommes entourés de forêts, et c'est une réalité que l'on ne peut pas nier. N'importe quel endroit dans Viroflay est à moins de 700 mètres à vol d'oiseau d'une forêt. Alors, certes, il faut parfois grimper pour accéder aux forêts, mais on est à moins de 700 mètres. Si vous regardez une photo aérienne de la Région Île-de-France, la région ouest et l'endroit où nous nous trouvons sont particulièrement privilégiés de ce côté-là, contrairement à toutes les autres banlieues du côté sud sur les Hauts-de-Seine et sur Paris. On bénéficie ainsi de cela, mais également des jardins, d'un certain nombre de choses qui existent et que le PLU cherche à protéger. C'est un point extrêmement important.

L'autre point que je voulais signaler, c'est le fait qu'il est pratiquement impossible dans un certain nombre d'endroits de créer des espaces verts – vous citez par exemple les alentours des gares ou de la médiathèque. Déjà le SDRIF (Schéma Directeur de la région Île de France) nous demandait de densifier, c'est un premier sujet. Nous avons remplacé des jardins par des constructions. On ne peut pas le nier. Il est compliqué à certains endroits, tels que le parvis de la gare, de faire pousser des arbres.

Je rappelle juste une chose aussi. Une certaine candidate à la Mairie de Paris, il n'y a pas très longtemps, suggérait de faire des forêts urbaines. Elle s'est rendu compte que les sites qu'elle proposait étaient tout à fait inadaptés à ces forêts urbaines du fait qu'ils étaient fournis en réseaux souterrains de type électricité, gaz, eau. C'est le cas dans un certain nombre d'endroits dans Viroflay où l'on n'a pas la possibilité de planter des arbres de hautes tiges, parce que tous les réseaux passent en dessous. Le Parvis de la médiathèque a d'une part le parking de la médiathèque en dessous et d'autre part un certain nombre de réseaux.

Vous pouvez regarder les travaux actuels de la rue Rieussec. Vous voyez les réseaux marqués pour les travaux d'assainissement et vous constaterez qu'il sera difficile de végétaliser davantage la rue Rieussec. On peut se dire que l'on crée des jardinières par-dessus, avec un peu de végétation. Ce n'est pas cela particulièrement qui résorbera les îlots de chaleur.

J'ajoute que le fait de créer des îlots végétalisés de fraîcheur génère des espaces verts complémentaires à entretenir. Et les espaces verts, même s'il y a des plantes vivaces, nécessitent de l'entretien de façon régulière et augmentent les dépenses de fonctionnement à réaliser. Nous avons remplacé progressivement nos espaces verts où l'on a intégré davantage de plantes vivaces, Elles n'ont pas la même beauté que les plantes ou les fleurs bisannuelles.

Ce sont des sujets sur lesquels nous travaillons de façon importante. Vous citez la RD10, l'avenue du Général Leclerc comme étant un élément plutôt minéralisé. Si vous regardez du sol ou du ciel l'avenue, vous remarquerez que sur les deux kilomètres de l'avenue, il y a juste réellement 200 mètres de l'avenue qui ne bénéficient pas d'un alignement d'arbres. Ces arbres – je le rappelle aussi – étaient taillés dans le temps en rideau. La taille en rideau permettait de voir le ciel, mais cela permettait au soleil aussi de venir jusque sur l'enrobée et de réchauffer l'atmosphère. On a décidé il y a quelques années de tenir ces arbres en port libre pour des raisons d'entretien, mais également pour le fait que les frondaisons venant se rejoindre au-dessus de l'avenue permettaient également de réduire l'été l'impact de la chaleur

sur l'enrobé. Nous avons anticipé ces sujets en prenant plusieurs décisions qui permettent justement de répondre à ces questions d'îlots de chaleur ou de fraîcheur.

Des choses ont ainsi été réalisées et nous allons continuer. Je vous ai parlé des cours d'école sur lesquelles nous allons entamer la discussion. Il y a de forte chance que l'on étudie le remplacement dans les aires de jeux, des surfaces artificielles, des surfaces en caoutchouc, des couches amortisseurs, par du mulch, des copeaux de bois. Cela se fait dans de nombreuses cours d'école ou ailleurs. Nous allons peut-être planter d'autres arbres dans les cours d'école qui elles ont moins de réseaux.

Enfin, nous allons regarder les taches non végétalisées dans Viroflay pour essayer d'y apporter dans les années à venir quelque chose qui permettent de les améliorer sur ce plan-là en tout cas.

Je pense avoir répondu globalement à votre question. Nous le faisons et nous continuerons à le faire. Concernant la gare routière, je précise que la supprimer en tant qu'îlot de chaleur et en faire un îlot de fraîcheur, c'est quand même un budget. En effet, il faut revoir la voirie. C'est un budget représentant plus de 1 200 000 euros. C'est bien là-dessus que je compte récupérer un certain nombre de subventions de la part de l'État, de la part de la Région.

Pourquoi pas du Département ? Et éventuellement, pour aller au-delà des 70 % dont je parlais tout à l'heure de subventions publiques qui sont le plafond. Même 70 % sur 1,2 million d'€, cela fait quand même près de 360 000 euros à supporter par la Ville. Si l'on peut se faire financer le complément par des financements privés, on ne va pas se priver ! Et l'idée est de pouvoir se lancer sur ce projet à partir du moment où l'on est certains de recueillir un maximum de subventions, à minima ce que j'ai fixé, 80 voire 85 % de financements extérieurs à la Ville de Viroflay dans le cadre de notre contrainte budgétaire ayant été posée tout à l'heure. »

Mr FLORENCE : « Juste en complément. Concernant les squares de l'avenue, serait-il envisageable d'en créer au moins un ? »

Mr LEBRUN : « Je veux bien. Vous avez un endroit ? »

Mr FLORENCE : « On avait émis l'idée, je crois, il y a un an, de réserver le bas de la rue du Pont des Chasses justement dans cette optique-là. »

Mr LEBRUN : « Dans nos intentions – vous l'avez peut-être vu sur le PPI – le square Delaunay en bas de la rue Rieussec est actuellement isolé avec la rue Rieussec d'un côté et la rue qui n'a pas de nom, la rue Rieussec Bis, qui part vers Chaville. Nous envisageons de rattacher ce square à la Forge, de faire un îlot plus conséquent avec la question du tourne-à-droite vers Chaville qui doit être étudiée –, plus convivial, notamment pour les personnes qui vont venir fréquenter La Forge.

Concernant le pont des Chasses, je vais vous donner les coordonnées de tous les riverains. Je ne pense pas que créer un square en plein milieu d'un quartier pavillonnaire réjouisse totalement les riverains. Ce n'est pas parce que des choses ne réjouissent pas les riverains que je ne fais pas certaines choses, dont le logement social notamment. Mais cette dimension est un élément à prendre en considération. Dans le contexte actuel de trouver des financements, nous avons trouvé préférable de pouvoir vendre ce terrain du pont des Chasses pour en tirer quand même 1 million d'euros que l'on peut redistribuer dans notre Plan d'Investissement. Ce n'est pas forcément fléché sur tel ou tel investissement, mais en tout cas, venir abonder le Plan d'Investissement. Nous allons essayer d'améliorer les squares, mais les améliorer dans leur fonctionnement. Le square Foch, il y a pas mal d'arbres tout autour. Il est petit ? »

Mme ÉGAL : « C'est pour cela que j'ai posé la question tout à l'heure, vous ne m'avez pas répondu, dans le DOB. Mais effectivement, vous vendez ce terrain public du pont des Chasses. Avec ce million cents que l'on espère récupérer avec cette vente, on pourrait créer

des espaces ou un espace supplémentaire pour les enfants sur l'avenue. Il faut bien voir qu'avec les projets qui se réalisent ou encore dans les cartons sur l'avenue Général Leclerc, le nombre d'enfants vivant sur cette partie-là de la Ville est extrêmement important. Toutes les zones pavillonnaires disposent à la fois du pavillon et de son jardin, et de la proximité des forêts. Ce n'est pas vrai du tout pour cette population qui vit le long de l'avenue. Donc, nous sommes d'accord sur le fait que ce terrain n'était peut-être pas très approprié pour en faire un square à ce moment-là. Mais par contre, si l'on regarde plus bas sur l'avenue, si l'on prend le bas du Pont des Chasses comme le rappelait Mr FLORENCE, il permettrait tout à fait d'avoir un espace pour les enfants. »

Mr LEBRUN : « Il y a des maisons, de l'habitat un peu vétuste. Enfin, il y a des choses comme cela. On peut se poser une question.

Je vois un terrain sur lequel on pourrait faire cela, c'est celui qui est un peu à la sortie de Viroflay en allant sur Versailles, sur la droite. Il doit se situer aux alentours du 238 ou dans ces eaux-là de l'avenue du Général Leclerc. C'est un terrain non aedificandi. Cela veut dire que l'on ne peut pas construire dessus. C'est un terrain bordé par un immeuble à l'arrière donnant sur la rue des Prés-au-Bois, sur la droite, il y a un autre immeuble, et sur la gauche, il y a d'autres constructions. Pourquoi pas ?

Il se trouve que le propriétaire n'est pas vendeur de ce terrain. C'est un propriétaire privé. Là aussi, je le redis, vous avez un immeuble derrière, donc je vous propose d'aller faire un sondage dans l'immeuble derrière. On peut effectivement dire « *vous pourrez en profiter, et même plus qu'en profiter y compris le soir avec des personnes que vous ne voulez pas* » par exemple. Nous allons rechercher cela dans la création des nouveaux îlots.

Il y a une OAP dans la Patte-d'oie. Nous allons faire en sorte de pouvoir avoir des espaces intérieurs qui ne permettent pas forcément de privatiser, mais qui puissent être collectivisés en quelque sorte que ceux qui vont habiter à cet endroit puissent bénéficier d'un espace extérieur verdoyant, ombragé. Dans les projets à venir un peu d'envergure, c'est un sujet qui va être pris en compte et qui l'est de plus en plus par les architectes.

Sur le bas de la rue Rieussec, la future opération qui n'est pas encore décidée, mais qui est envisagée, car c'est aussi une OAP, il n'est pas exclu que l'on fasse aussi un espace intérieur. Pas forcément à destination de l'ensemble du quartier, mais à minima à destination de ceux qui vont habiter là.

Cela fait donc partie de ces différents sujets. Par contre, le jardin partagé disparaîtra dans l'opération, car il n'est pas suffisamment profond pour y faire une opération. Donc voilà. Il y a des choses comme cela, par petites touches, que l'on peut arriver à régler sur Viroflay.

Je pense avoir répondu à votre question. Et nous avons même élargi un peu la réponse.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une bonne soirée. Le prochain Conseil Municipal est prévu le 9 mars prochain. Durant ce Conseil, nous voterons le budget de l'année 2023 pour Viroflay. »

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h15